



Thiré le 9 Décembre 2014
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs
les conseillers municipaux

CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

Mardi 16 Décembre 2014
A 19h00

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 25 novembre 2014 ;
- Renouvellement de l'adhésion auprès de la médecine préventive du CDG 85 ;
- Validation de l'inventaire des zones humides ;
- Communication du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Hermine ;
- Décision Modificative Travaux locatif 30 rue de la mairie
- Questions Diverses.

20h30 : Moment de convivialité avec l'ensemble du personnel communal

La Maire,
Catherine DENFERD



Registre de délibérations du
Conseil Municipal du 16 décembre 2014

Le seize décembre deux mil quatorze, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 9 décembre 2014

Présents : Mesdames BARBESANT Nadège, BONNAUD Christelle, DENFERD Catherine, HUG GRATON Patricia, PHILIPPEAU Christine,; Messieurs CERISIÉ Rémy, CHARRIER Loïc, COLIN Guillaume, FAIVRE Bruno, GAUTIER Laurent, GAUTREAU Dominique, FORGERIT Fred.

Excusés : Mesdames MENANTEAU Isabelle, RIVASSEAU Magalie, Monsieur JOLLY Guillaume.

Madame MENANTEAU Isabelle a donné pouvoir à Madame DENFERD Catherine

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Secrétaire de séance : Madame PHILIPPEAU Christine.

Le compte - rendu du 25 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

En début de séance, Madame le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Validation des devis d'achat de matériel pour l'agent technique.

Objet 80 : Renouvellement adhésion auprès de la médecine préventive du Centre De Gestion de Vendée :

La commune de Thiré adhère au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

La convention pluriannuelle passée en 2009 arrive à échéance le 31 Décembre prochain.

Ce service rencontre toujours des difficultés pour recruter des médecins du travail en nombre suffisant pour assurer le suivi de près de 10 000 agents sur le Département de la Vendée.

Afin de répondre au mieux aux attentes des collectivités, ce service va être organisé en 2015 avec le recrutement d'infirmiers qui assureront, en coopération étroite avec les médecins de prévention, le suivi des agents en réalisant notamment des examens infirmiers périodiques sur l'ensemble du Département. Quant aux médecins, ils assureront en priorité les visites d'aptitude pour les agents qui rencontrent des difficultés particulières.

Comme pour la précédente convention, la participation financière des collectivités, en contrepartie des prestations fournies par le Service de Médecine Professionnelle, se décompose comme suit :

- Une cotisation annuelle ouvrant droit aux services mutualisés (conseils sur les conditions de travail, l'hygiène des locaux, la protection des agents contre les nuisances et les risques d'accidents, les adaptations des postes, les techniques, l'accessibilité des locaux aux agents handicapés, avis sur les situations individuelles ou collectives particulières, participation au CT/CHSCT locaux en tant que de besoin, etc) et dont le taux est fixé à 0.10% assise sur la masse salariale, à l'instar de la cotisation versée pour l'adhésion au Centre de Gestion,
- Un tarif à l'acte s'élevant à 42 € pour chaque visite effectuée par les médecins de prévention, à la demande de la collectivité quelle qu'en soit la cause (visite périodique, visite d'embauche, visite de reprise, etc).

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;
Vu les prestations offertes par le Service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir ;

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ est favorable au renouvellement de l'adhésion de la collectivité au service de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion de la Vendée ,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au Service de Médecine préventive
- ✓ Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget 2015 de la collectivité.

Objet 81 : Communication du rapport d'activité de la communauté de communes du Pays de Sainte-Hermine.

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale stipule en son article 40 que « le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'Etablissement ».

Conformément aux dispositions de la loi, Madame le Maire a communiqué à chaque conseiller, par mail en date du 9 décembre 2014, ce rapport d'activité adressé par la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Hermine ainsi que le Compte Administratif de l'Etablissement.

Le conseil municipal,

ENTENDU LES DELEGUES DE LA COMMUNE A L'ORGANE DELIBERANT,

Prend acte de la communication du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine et du Compte Administratif 2013.

Questions Diverses :

✓ **Validation de l'inventaire des zones humides.**

Il s'agit de valider la carte des zones humides du territoire de Thiré, afin que ces dites zones répertoriées puissent être incluses dans notre PLU lors d'une prochaine révision ou modification.

Madame le Maire informe :

1. qu'une réunion pour permettre le dit inventaire s'est tenu le jeudi 6 février 2014 en présence de Monsieur Eric COLLIAS, écologue qui a effectué le travail, et le groupe d'acteurs locaux.
2. La consultation de la carte en mairie afin de permettre au public de faire des remarques ou de poser des questions a ainsi été réalisée du 10 février au 15 mars 2014. Aucune remarque ni question n'ont été émises.
3. En conséquence, en l'absence de remarque, le conseil municipal peut se prononcer sur l'élaboration du zonage des zones humides, tel qu'il fut présenté en février 2014 et affiché depuis cette date en salle du conseil municipal. Madame le Maire, Monsieur le Premier Adjoint et Monsieur GAUTREAU Dominique, ont rencontré Monsieur COLLIAS qui leur a notifié qu'une nouvelle consultation du groupe d'acteurs locaux est inutile car il n'y a pas eu de remarques d'émissions pendant la période d'affichage de la carte.

Madame PHILIPPEAU, Messieurs FORGERIT et GAUTIER estiment ne pouvoir se prononcer sur un rapport qu'ils n'ont pas étudié, bien que faisant partie du groupe d'acteurs locaux qui avait été mis en place.

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

Madame le Maire décide de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil. Une copie du rapport est remise à chaque conseiller présent, et une sera transmise aux conseillers absents, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

✓ **Acquisition de matériel pour l'agent technique.**

Considérant que le nombre de devis présentés n'était pas suffisant, cette délibération est également repoussée à la prochaine délibération.

✓ **Décision Modificative pour les travaux du locatif au 30 rue de la Mairie.**

Les travaux du locatif ne sont pas soumis à récupération de TVA. Il n'y a pas lieu de délibérer pour les inclure dans un programme d'investissement. Ils seront inclus dans le budget de fonctionnement 2015.

De plus le rapport de l'expert a été envoyé à notre assurance la semaine dernière, le montant de prise en charge de notre dommage par notre assurance n'est pas connu.

✓ **Formation des élus.**

Madame le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que la documentation pour les formations des élus 2015 leur a été transmise en début de mois. Chaque conseiller a droit à 2 jours de formation pour 2015, dont 1 jour de 2014 non consommé. Les inscriptions sont à réaliser auprès de la mairie dans les meilleurs délais.

✓ **Compte rendu de la réunion du SyDEV par Rémy CERISIÉ.**

Monsieur CERISIÉ, représentant de la commune auprès du SyDEV informe l'assemblée des nouvelles subventions versées par le SyDEV aux collectivités locales. Elles sont à la hausse, notamment en ce qui concerne les effacements de réseaux. Suite à ces changements, Madame le Maire précise, qu'un nouveau devis pour l'effacement des réseaux Route de Sainte-Hermine, (suite aux travaux d'ERDF d'enfouissement de la ligne haute tension), nous sera prochainement proposé.

De plus, Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'extension des réseaux rue du la Blinière, suite à un redécoupage parcellaire. Cette extension permettrait la viabilisation d'une parcelle nue, et de facto, l'implantation d'une maison d'habitation. Les études sont en cours et seront étudiées en réunion de conseil dès réception.

✓ **Divers.**

1. La SAUR est intervenue pour réparer la bouche d'incendie du lieu-dit Petit Bottreau ;
2. Le chauffage de l'aérotherme de la garderie est réparé. Coût de la réparation 293.04 €. Il faudra prévoir cet été, un nettoyage complet du circuit de chauffage desservant les 2 aérothermes du préau de l'école et l'aérotherme de la garderie.
3. Le compresseur du chauffage de la petite salle de réunion est commandé et en attente de RDV.
4. 38 Abélias Kaléidoscopes (arbustes persistants) ont été achetés auprès des pépinières RIPAUD. Ils seront plantés le long du parking rue du Braud, le jeudi 18 décembre 2014 par les enfants des classes 2 et 3 de l'école.
5. Madame le Maire alerte les conseillers au sujet de la recrudescence des vols chez les particuliers du secteur. Elle demande à chaque conseiller de relayer l'information.
6. La Mairie sera fermée les vendredis 26 décembre 2014 et 2 janvier 2015 .
7. La Mairie sera également fermée au public la première semaine de janvier 2015.
8. Réunion de la commission du Bulletin Municipal : Mardi 30 décembre 2014
9. Prochaine réunion de Conseil Municipal : Lundi 29 décembre 2014 à 19h00.